



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-570

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-10-31-00006 - Arrêté DOS-GRHH-2025-115 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHAUNY (Aisne) (3 pages)	Page 3
R32-2025-10-31-00007 - Arrêté DOS-GRHH-2025-116 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de GUISE (Aisne) (3 pages)	Page 6
R32-2025-10-31-00008 - Arrêté DOS-GRHH-2025-117 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'HIRSON (Aisne) (3 pages)	Page 9
R32-2025-10-31-00009 - Arrêté DOS-GRHH-2025-118 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier gériatrique de LA FERRE (Aisne) (3 pages)	Page 12
R32-2025-10-31-00010 - Arrêté DOS-GRHH-2025-119 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de LAON (Aisne) (3 pages)	Page 15
R32-2025-10-31-00013 - Arrêté DOS-GRHH-2025-120 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de LE NOUVION-EN-THIERACHE (Aisne) (3 pages)	Page 18
R32-2025-10-31-00011 - Arrêté DOS-GRHH-2025-121 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de SAINT-QUENTIN (Aisne) (3 pages)	Page 21
R32-2025-10-31-00015 - Arrêté DOS-GRHH-2025-123 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de VERVINS (Aisne) (3 pages)	Page 24
R32-2025-10-31-00012 - Arrêté DOS-GRHH-2025-124 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de SAINT-GOBAIN (Aisne) (3 pages)	Page 27
R32-2025-10-31-00014 - Arrêté DOS-GRHH-2025-125 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de PREMONTRE (Aisne) (3 pages)	Page 30
R32-2025-10-31-00016 - Arrêté DOS-GRHH-2025-126 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de la maison de santé de BOHAIN-EN-VERMANDOIS (Aisne) (3 pages)	Page 33
R32-2025-10-31-00005 - Arrêté DOS-GRHH-2025-130 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de WATTRELOS (Nord) (3 pages)	Page 36

Direction interrégionale de la mer Manche Est - Mer du Nord /

R32-2025-11-04-00019 - AR 179-2025 - Portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais - port de Boulogne-sur-Mer (3 pages)	Page 39
R32-2025-11-04-00020 - AR 180-2025 - Portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais - port de Calais (3 pages)	Page 42

Secrétariat général pour les affaires régionales Hauts-de-France /

R32-2025-11-06-00007 - Arrêté préfectoral portant désignation des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail et des membres du comité régional de prévention et de santé au travail de la région Hauts de France (7 pages)	Page 45
--	---------

ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-115
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY (AISNE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;
- Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-157 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chauny ;
- Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;
- Vu les désignations des représentants du personnel ;
- Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;
- Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter du 02 novembre 2025, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chauny est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

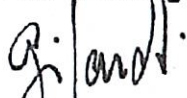
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratif de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Chauny sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 31 octobre 2025

Le Directeur général



Hugo GILARDI

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Emmanuel LIÉVIN, maire de Chauny, commune siège de l'établissement,
- Monsieur Dominique IGNASZAK, représentant de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère,
- Monsieur David BOBIN, représentant du Président du conseil départemental de l'Aisne.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le docteur Naji BDEOUI, représentant de la commission médicale d'établissement,
- Madame Séverine MULLIER, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame Laurence MASCOLI, représentante désignée par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Jacques MARQUETTE, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France,
- Monsieur Jean PERROT (association des accidentés de la vie – Section du pays Chaunois), représentant des usagers désigné par la préfète de l'Aisne, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par la préfète de l'Aisne.

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-116
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE GUISE (AISNE)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-158 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Guise (Aisne) ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter du 02 novembre 2025, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Guise est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Guise sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 31 octobre 2025

Le Directeur général



HUGO GILARDI

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-116)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Hugues COCHET, Maire de Guise, commune siège de l'établissement,
- Madame Caroline LOMBARD, représentante de la communauté de communes Thiérache Sambre et Oise,
- Madame Roselyne CAIL, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur Luc BAUD'HUIN, représentant de la commission médicale d'établissement,
- Madame Estelle LAMOTTE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame Laurence LEDIEU, représentante désignée par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Isabelle PREVOST (union départementale des associations familiales), en qualité de représentante des usagers désignée par la préfète de l'Aisne, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par la préfète de l'Aisne.

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-117
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER D'HIRSON (AISNE)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-159 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hirson (Aisne) ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter du 02 novembre 2025, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hirson est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier d'Hirson sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 31 octobre 2025

Le Directeur général



Hugo GILARDI

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-117)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire d'Hirson, commune siège de l'établissement ;
- Madame Dominique VAN ELSLANDE, représentante de la communauté de communes des Trois Rivières ;
- Madame Marie-Françoise BERTRAND, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne ;

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le docteur Bénédicte MANSUEL, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Florence GAUCHET, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Sabrina CHALLE, représentante désignée par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Jacques BERNARD, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Pietro SISCA (union départementale des associations familiales du Nord), en qualité de représentant des usagers désigné par la préfète de l'Aisne, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par la préfète de l'Aisne

ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-118
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER GERONTOLOGIQUE DE LA FÈRE (AISNE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-160 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier gériatrique de La Fère (Aisne) ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter du 02 novembre 2025, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier gérontologique de La Fère est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

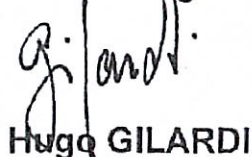
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier gérontologique de La Fère sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 31 octobre 2025

Le Directeur général



Hugo GILARDI

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-118)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Marie-Noëlle VILAIN, maire de La Fère, commune siège de l'établissement ;
- Madame Nicole ALLART, représentante de la communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère ;
- Madame Carole DERUY, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le docteur Ionut DEMIR, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Bénédicte LENGAGNE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Christopher HU, représentant désigné par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Patrice CORDIER (union départementale des associations familiales de l'Aisne) et Madame Isabelle DUBUISSON (association des accidentés de la vie - section du Pays Chaunois) en qualité de représentants des usagers désignés par la Préfète de l'Aisne.

ARRETE DOS-GRHH-2025-119
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE LAON (AISNE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-161 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Laon (Aisne) ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

ARRETE

Article 1er :

A compter du 02 novembre 2025, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Laon est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

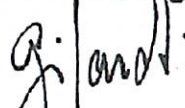
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Laon sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 31 octobre 2025

Le Directeur général



Hugo GILARDI

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2025-119)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Éric DELHAYE, maire de Laon, commune siège de l'établissement, et Madame Marie-Michèle PASCUAL, représentante de la commune de Laon ;
- Monsieur Yan RUDER et Monsieur Francis HARANG, représentants de la communauté d'agglomération du Pays de Laon ;
- Monsieur Mathieu FRAISE, représentant du Président du conseil départemental de l'Aisne ;

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le docteur Elisabeth NYOM et Monsieur le docteur Magued NAKHLA, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Benoît CROCHON, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur David LECLERT et Monsieur Cyril JACOB, représentants désignés par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Deux personnalités qualifiées en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par la préfète de l'Aisne ;
- Monsieur Philippe DAIN (union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) en qualité de représentant des usagers désigné par la préfète de l'Aisne, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par la préfète de l'Aisne.

**ARRETE DOS-GRHH-2025-120
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE LE NOUVION-EN-THIERACHE (AISNE)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6 et R. 6143-1 à R. 6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 modifiée adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-162 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Nouvion-en-Thiérache (Aisne) ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 02 novembre 2025, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Nouvion-en-Thiérache est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

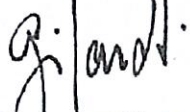
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Le Nouvion-en-Thiérache sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 31 octobre 2025

Le Directeur général



Hugo GILARDI

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2025-120)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Roselyne CAIL, Maire de Le Nouvion-en-Thiérache, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Éric DONNAY, représentant de la communauté de communes de la Thiérache du Centre ;
- Madame Marie-Françoise BERTRAND, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne ;

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le docteur Youcef BETTA, représentant de la commission médicale d'établissement,
- Madame Séverine DUPONT, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame Audrey DELPLACE, représentante désignée par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Dominique VANDERSCHAEGHE (union départementale des associations familiales du Nord) en qualité de représentante des usagers désignée par la préfète de l'Aisne, et un(e) représentant(e) des usagers en attente de désignation par la préfète de l'Aisne.

ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-121
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN (AISNE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo)

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-168 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin (Aisne) ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France le 1^{er} août 2025 ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

ARRÊTE

Article 1er :

A compter du 02 novembre 2025, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

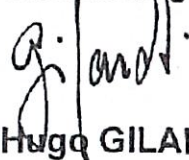
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Saint-Quentin sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 31 octobre 2025

Le Directeur général



Hugo GILARDI

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-121)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Frédérique MACAREZ, Maire de Saint-Quentin, commune siège de l'établissement, et Madame Françoise JACOB, représentante de la commune de Saint-Quentin ;
- Monsieur Luc COLLIER et Monsieur Grégoire BONO, représentants de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;
- Madame Pascale GRUNY, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le docteur Philippe DOLHEM et Monsieur le docteur Fouad EL DIRANI, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Paola MOUHANDIZ, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Sébastien ERST et Madame Isabelle SUEUR, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Luc CIMINO, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et une autre personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Claire TASSART-LEVY, en qualité de personnalité qualifiée désignée par la préfète de l'Aisne
- Monsieur Jean PERROT (association des accidentés de la vie – Section du pays Chaunois) et Madame Valérie KOJALAVICIUS (association française des diabétiques du sud de l'Aisne), en qualité de représentants des usagers désignés par la préfète de l'Aisne.

**ARRETE DOS-GRHH-2025-123
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE VERVINS (AISNE)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-167 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vervins (Aisne) ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 02 novembre 2025, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vervins est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

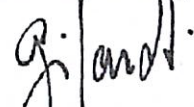
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Vervins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 31 octobre 2025

Le Directeur général



Hugo GILARDI

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2025-123)
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Jean-Marc PRINCE, Maire de Vervins, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Éric DONNAY, représentant de la communauté de communes de la Thiérache du Centre ;
- Madame Marie-Françoise BERTRAND, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le docteur Hassane AGRAOU, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Emmanuelle HEYSE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Christine TRIQUENEAUX, représentante désignée par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Elisabeth GRIMBERT (union départementale des associations familiales de l'Aisne) en qualité de représentante des usagers désignée par la préfète de l'Aisne, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par la préfète de l'Aisne

ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-124
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE DE RÉÉDUCATION ET DE RÉADAPTATION FONCTIONNELLE DE SAINT-GOBAIN
(AISNE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-165 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Saint-Gobain (Aisne) ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

À compter du 02 novembre 2025, la composition du conseil de surveillance du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Saint-Gobain est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

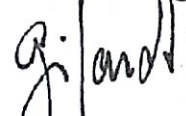
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle de Saint-Gobain sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 31 octobre 2025

Le Directeur général



Hugo GILARDI

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Frédéric MATHIEU, Maire de Saint-Gobain, commune siège de l'établissement ;
- Madame Nicole ALLART, représentante de la communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère ;
- Madame Anne MARICOT, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne ;
- Madame Danielle CARLIER, représentante du conseil départemental de l'Oise ;
- Monsieur Christophe COULON, représentant du conseil régional Hauts-de-France.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Sabrina LEGLISE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame le Docteur Aurore BILLIG et Monsieur le Docteur Mohamed ACHEUK, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Laurent MONTAUDON et Madame Aurore SANTUS, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Deux personnalités qualifiées en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par la Préfète de l'Aisne ;
- Madame Marie-Agnès PARENT (union départementale des associations familiales de l'Aisne) et Monsieur Jean PERROT (association des accidentés de la Vie – Section du pays Chaunois), en qualité de représentants des usagers désignés par la préfète de l'Aisne.

ARRETE DOS-GRHH-2025-125
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE
DE PRÉMONTRÉ (AISNE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-49 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de Prémontré (Aisne) ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France le 1^{er} août 2025 ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

ARRETE

Article 1er :

A compter du 02 novembre 2025, la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de Prémontré est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

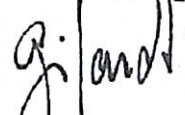
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur de l'établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de Prémontré sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 31 octobre 2025

Le Directeur général



Hugo GILARDI

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2025-125)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Christian LEVEQUE, représentant du maire de la commune siège de l'établissement ;
- Madame Annie TUJEK et Monsieur Vincent MORLET, représentants de la communauté de communes Picardie des Châteaux ;
- Madame Carole DERUY, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne;
- Madame Sarah BATONNET, représentante du conseil départemental de l'Aisne;

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le docteur Salima KEZZAR et Madame le docteur Asmaa KARMOUCHE, représentantes de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Alain LEROUX, représentant de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Eric MULLER et Madame Stéphanie PARMENTIER, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Deux personnalités qualifiées en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- Une personnalité qualifiée désignée par la préfète de l'Aisne en attente de désignation ;
- Madame Laurence FASCIAUX-DERMONT (association de parents d'enfants inadaptés de Soissons) et Madame Akila BENFIFI (union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques), représentantes des usagers désignées par la préfète de l'Aisne.

ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-126

**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA MAISON
DE SANTÉ DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS (AISNE)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 modifiée adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-153 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de la maison de santé de Bohain-en-Vermandois (Aisne) ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

ARRÊTE

Article 1er :

A compter du 02 novembre 2025, la composition du conseil de surveillance de la maison de santé de Bohain-en-Vermandois est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur de la maison de santé de Bohain-en-Vermandois sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 31 octobre 2025

Le Directeur général



Hugo GILARDI

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-126)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur Yann ROJO, Maire de Bohain-en-Vermandois, commune siège de l'établissement ;
- Madame Myriam PICARD, représentante de la communauté de communes du Pays du Vermandois ;
- Madame Delphine MOLET, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne.

2° en qualité de représentants du personnel :

- Monsieur le docteur Dominique RATTE, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Aurélie SOBOL, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Yannick DELANNOY, représentant désigné par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées :

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Nadine DELMOTTE (association de défense et d'entraide des personnes handicapées de Picardie), représentante des usagers désignée par la préfète de l'Aisne, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par la préfète de l'Aisne.

ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-130
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE WATTRELOS (NORD)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-147 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Wattrelos (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 07 juillet 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 02 novembre 2025, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Watrelos est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :


Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Watrelos sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France

Fait à Lille, le 31 octobre 2025

Le Directeur général



Hugo GILARDI

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-130)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative:

1°/ en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Dominique BAERT, maire de Wattrelos, commune siège de l'établissement ;
- Madame Catherine OSSON, représentante de la métropole européenne de Lille ;
- Madame Soraya FAHEM, représentante du président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le docteur Raphaël BIÉKRÉ, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Louisa BOUTRIF, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Yannick SOBANIAK, représentant désigné par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Danielle BOHÉE (union départementale des associations familiales -UDAF- du Nord), représentante des usagers désignée par le préfet du Nord, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet du Nord.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

**Division activités maritimes
Service formation et emploi maritimes**

Le Havre, le 04 novembre 2025

ARRÊTÉ n° 179 / 2025

**Portant nomination des membres avec voix délibérative,
de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais -
Port de Boulogne-sur-Mer**

**Le préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code des transports et notamment ses articles R5341-48 à R5341-51 ;

Vu le Code des ports maritimes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 juin 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 226 / 2021 modifié du 21 décembre 2021 portant règlement local de la station de pilotage de Boulogne / Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 05 février 2024 du préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Vu l'arrêté n° 113 / 2025 du 04 septembre 2025 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 22 novembre 2025, l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais - Port de Boulogne-sur-Mer est composée des membres suivants ayant voix délibérative :

- **Représentant la station de pilotage de Boulogne-Calais :**
 - Titulaire : M. Thierry LELU ;
 - Suppléant : M. Bertrand ORCZYK ;
 - Titulaire : M. Benoît DUMÉZ ;
 - Suppléant : M. Bertrand ORCZYK.

- **Représentant l'entité portuaire :**
 - Titulaire : M. Jérémy LHERBIER ;
 - Suppléant : M. Fabien LEMAITRE ;
 - Titulaire : M. Alain CAILLIER ;
 - Suppléant : . M. Pascal LENEL.

- **Représentant les armateurs :**
 - Titulaire : M. Bruno LEDUC ;
 - Suppléant : M. Etienne Dachicourt ;
 - Titulaire : M. Bram STUYCK ;
 - Suppléant : M. Wietse DENS.

- **Représentant les autres usagers du port :**
 - Titulaire : M. Fabrice FOURNIER ;
 - Suppléant : Mme Élisabeth COPPIN ;
 - Titulaire : M. Vincent BERNARD ;
 - Suppléant : Mme Élisabeth COPPIN.

Article 2 :

Ces membres sont nommés pour trois ans, soit jusqu'au 21 novembre 2028.

Article 3 :

Cette assemblée est chargée de donner un avis motivé sur les aspects économiques du pilotage, notamment sur les conditions de services et les tarifs.

Article 4 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du

présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur adjoint
Thierry CANTERI

L'administrateur en chef
des affaires maritimes
Thierry CANTERI
Directeur interrégional adjoint de la mer
Manche - Est Mer du Nord
Signature numérique 

Copies :

Membres de l'assemblée
Préfecture de région / SGAR Hauts-de-France
DDTM 62
DGITM/DTFFP/SDP/P3



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

**Division activités maritimes
Service formation et emploi maritimes**

Le Havre, le 04 novembre 2025

ARRÊTÉ n° 180 / 2025

**Portant nomination des membres avec voix délibérative,
de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais -
Port de Calais**

**Le préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code des transports et notamment ses articles R5341-48 à R5341-51 ;

Vu le Code des ports maritimes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 juin 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 226 / 2021 modifié du 21 décembre 2021 portant règlement local de la station de pilotage de Boulogne / Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 05 février 2024 du préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Vu l'arrêté n° 113 / 2025 du 04 septembre 2025 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 22 novembre 2025, l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Boulogne-Calais - Port de Calais est composée des membres suivants ayant voix délibérative :

- **Représentant la station de pilotage de Boulogne-Calais :**
 - Titulaire : M. Thierry LELU ;
 - Suppléant : M. Bertrand ORCZYK ;
 - Titulaire : M. Benoît DUMEZ ;
 - Suppléant : M. Bertrand ORCZYK.

- **Représentant l'entité portuaire :**
 - Titulaire : M. Fabien LEMAITRE ;
 - Suppléant : M. Jérémie LHERBIER ;
 - Titulaire : M. Laurent DEVULDER
 - Suppléant : M. Gael PINSON.

- **Représentant les armateurs :**
 - Titulaire : M. Laurent SCHRICKE ;
 - Suppléant : M. François LONGUET ;
 - Titulaire : Mme Delphine BLANQUART ;
 - Suppléant : M. Christophe LUNEL.

- **Représentant les autres usagers du port :**
 - Titulaire : M. Franck-Edouard TIBERGHIE ;
 - Suppléant : Non pourvu ;
 - Titulaire : M. François PIERRU ;
 - Suppléant : Non pourvu.

Article 2 :

Ces membres sont nommés pour trois ans, soit jusqu'au 21 novembre 2028.


Article 3 :

Cette assemblée est chargée de donner un avis motivé sur les aspects économiques du pilotage, notamment sur les conditions de services et les tarifs.

Article 4 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du

présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Pour le préfet, et par délégué,
Le directeur adjoint
Thierry CANTERI
Directeur adjoint de la mer
Méditerranée - Est-Mer du Nord
Signature numérique 

Copies :

Membres de l'assemblée
Préfecture de région / SGAR Hauts-de-France
DDTM 62
DGITM/DTFPP/SDP/P3



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Arrêté préfectoral portant désignation des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail et des membres du comité régional de prévention et de santé au travail de la région Hauts-de-France

**Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord,
chevalier de la légion d'honneur,
officier de l'ordre national du mérite**

Vu le code du travail et notamment ses articles L.4641-4 à L.4641-6 et les articles R.4641-19 et R.4641-22 relatifs à la composition et à la désignation des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail et du comité régional de prévention et de santé au travail ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2021-1792 du 23 décembre 2021 relatif à la composition et au fonctionnement du conseil d'orientation des conditions de travail et des comités régionaux ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer portant nomination de Monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral portant désignation des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail de la région Hauts-de-France du 13 juin 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Considérant les propositions des organisations syndicales représentatives des employeurs et des salariés ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) de la région Hauts-de-France comprend les membres désignés ci-dessous répartis en quatre collèges :

1 Au titre du collège des administrations régionales de l'État :

- le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ou son représentant et trois autres membres qu'il désigne ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ou son représentant.

2 Au titre du collège des partenaires sociaux :

• en ce qui concerne les représentants des salariés :

- au titre de représentants de force ouvrière (FO) :

monsieur Jean-Pierre BOUCHEZ, en qualité de représentant **titulaire** ;
monsieur Rudy ALI, en qualité de représentant suppléant ;
monsieur Jean-Marie PAILLOUS, en qualité de représentant suppléant ;

monsieur Dominique CARRE, en qualité de représentant **titulaire** ;
monsieur Fabien BELICAUD, en qualité de représentant suppléant ;
monsieur Thomas MILETTO, en qualité de représentant suppléant ;

- au titre de représentants de la confédération française démocratique du travail (CFDT) :

monsieur Gilles RICHY, en qualité de représentant **titulaire** ;
madame Caroline MARTIN DEJOUÉ, en qualité de représentante suppléante ;
madame Karine MEQUINION, en qualité de représentante suppléante ;

madame Nathalie MENU, en qualité de représentante **titulaire** ;
madame Nadine GORET, en qualité de représentante suppléante ;
monsieur Nicolas MOREL, en qualité de représentant suppléant ;

- au titre de représentants de la confédération générale du travail (CGT) :

monsieur Pascal ROUX, en qualité de représentant **titulaire** ;
monsieur Gérald VILLEROY, en qualité de représentant suppléant ;
madame Christine SAINT CYR, en qualité de représentante suppléante ;

monsieur Thomas CORNELIS, en qualité de représentant **titulaire** ;
madame Valérie DUTILLY, en qualité de représentante suppléante ;
monsieur Hamid CHEBOUT, en qualité de représentant suppléant ;

- au titre de représentants de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

monsieur Hervé LEBLANC, en qualité de représentant **titulaire** ;
madame Mireille GAUDRE, en qualité de représentante suppléante ;
monsieur Maurice ISIDORE, en qualité de représentant suppléant ;

- au titre de représentants de la confédération française de l'encadrement-confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

monsieur Philippe DUGAUTIER, en qualité de représentant **titulaire** ;
madame Sylvie VINSARD, en qualité de représentante suppléante ;
monsieur Jean MACHER, en qualité de représentant suppléant.

• **en ce qui concerne les représentants des employeurs :**

- au titre de représentants du mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

madame Sylviane POTIER, en qualité de représentante **titulaire** ;
madame Sabah DAHMANI, en qualité de représentante suppléante ;

madame Mélanie PIQUANT, en qualité de représentante **titulaire** ;
monsieur Pierre-Yves LEGRAND, en qualité de représentant suppléant ;

madame Nadra ROUZEIK, en qualité de représentante **titulaire** ;
monsieur Guy DROBINOHA, en qualité de représentant suppléant ;

monsieur Philippe LEMAIRE, en qualité de représentant **titulaire** ;
monsieur Alain CUISSE, en qualité de représentant suppléant ;

- au titre de représentants de la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

madame Anne DUBOIS, en qualité de représentante **titulaire** ;
monsieur Yohann DE CLERCQ, en qualité de représentant suppléant ;

madame Caroline DOUZERY, en qualité de représentante **titulaire** ;
madame Patricia MALTERRE, en qualité de représentante suppléante ;

- au titre de représentants de l'union des entreprises de proximité (U2P) :

monsieur Jean-Louis HERRENG, en qualité de représentant **titulaire** ;
monsieur Alain DUCIEL, en qualité de représentant suppléant ;
monsieur Jean-Paul AMADEI, en qualité de représentant suppléant ;

- au titre de représentants de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) et de la confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA) :

monsieur Emmanuel DALLE, en qualité de représentant **titulaire** ;
monsieur Marc DROY, en qualité de représentant suppléant.

3 Au titre du collège des organismes régionaux d'expertise et de prévention :

- le directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail des Hauts-de-France ou son représentant ;
- le directeur de l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail des Hauts-de-France ou son représentant ;
- le médecin du travail, coordonnateur régional santé et sécurité au travail de la mutualité sociale agricole ou son représentant ;
- le directeur du comité régional de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics de la région Hauts-de-France ou son représentant.

4 Au titre du collège des personnalités qualifiées :

- **en ce qui concerne les personnes physiques :**

- monsieur Dominique DJEDDOU - mandataire de l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) ;
- monsieur Patrice CHEVALIER- représentant de la fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC) ;
- madame Nathalie DELATTRE - ergonomiste au pôle santé travail ;
- professeur Sophie FANTONI - professeur de médecine du travail au centre hospitalier universitaire de Lille ;
- docteur Sylvain CHAMOT - médecin du travail au centre hospitalier universitaire d'Amiens ;
- docteur Céline ABRAHAM - médecin du travail au pôle santé travail ;
- docteur Christelle CARLIER DELHAYE – médecin du travail en service de prévention et de santé au travail autonome ;
- madame Aurore DESCHAMPS- infirmière en santé travail
- madame Hélène PROUVOST - responsable de la cellule interrégionale d'épidémiologie à santé publique France ;

- **en ce qui concerne les personnes morales :**

- PRESANCE Hauts-de-France ;
- AGEFIPH - délégation régionale des Hauts-de-France.

Article 2 :

Le comité régional de prévention et de santé au travail (CRPST) constitue l'instance restreinte du CROCT et comprend les membres suivants :

1 Au titre du collège des administrations régionales de l'État et organismes régionaux de sécurité sociale :

- le directeur de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ou son représentant, qui assure l'animation des travaux du comité, et trois autres membres qu'il désigne ;
- un représentant de la caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail des Hauts de France ;
- un représentant du réseau régional des caisses de mutualité sociale agricole.

2 Au titre du collège des partenaires sociaux :

- **en ce qui concerne les représentants des salariés :**

- au titre de représentants de force ouvrière (FO) :

monsieur Jean-Pierre BOUCHEZ, en qualité de représentant **titulaire** ;
monsieur Dominique CARRE, en qualité de représentant suppléant ;
monsieur Ali RUDY, en qualité de représentant suppléant ;

- au titre de représentants de la confédération française démocratique du travail (CFDT) :

monsieur Gilles RICHY, en qualité de représentant **titulaire** ;
madame Nathalie MENU, en qualité de représentante suppléante ;
madame Nadine GORET, en qualité de représentante suppléante ;

- au titre de représentants de la confédération générale du travail (CGT) :

madame Christine SAINT CYR, en qualité de représentante **titulaire** ;
monsieur Thomas CORNELIS, en qualité de représentant suppléant ;
monsieur Gérald VILLEROY, en qualité de représentant suppléant ;

- au titre de représentants de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

monsieur Hervé LEBLANC, en qualité de représentant **titulaire** ;
madame Mireille GAUDRE, en qualité de représentante suppléante ;
monsieur Maurice ISIDORE, en qualité de représentant suppléant ;

- au titre de représentants de la confédération française de l'encadrement-
confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

monsieur Philippe DUGAUTIER, en qualité de représentant **titulaire** ;
madame Sylvie VINSARD, en qualité de représentante suppléante ;
monsieur Jean MACHER, en qualité de représentant suppléant.

- **en ce qui concerne les représentants des employeurs :**

- au titre de représentants du mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

madame Sylviane POTIER,, en qualité de représentante **titulaire** ;
monsieur Alain CUISSE, en qualité de représentant suppléant ;
monsieur Jérémie MOTTEAU, en qualité de représentant suppléant ;

madame Mélanie PIQUANT, en qualité de représentante **titulaire** ;
monsieur Guy DROBINOHA, en qualité de représentant suppléant ;
madame Sarah DUWEZ, en qualité de représentante suppléante ;

monsieur Pierre-Yves LEGRAND, en qualité de représentant **titulaire** ;
madame Audrey RICHARD, en qualité de représentante suppléante ;

- au titre de représentants de la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

madame Anne DUBOIS, en qualité de représentante **titulaire** ;
madame Caroline DOUZERY, en qualité de représentante suppléante ;
madame Patricia MALTERRE, en qualité de représentante suppléante ;

- au titre de représentants de l'union des entreprises de proximité (U2P) :

monsieur Jean-Louis HERRENG, en qualité de représentant **titulaire** ;
monsieur Jean-Paul AMADEI, en qualité de représentant suppléant ;
monsieur Alain DUCIEL, en qualité de représentant suppléant.

Article 3 :

Les mandats des membres des collèges des partenaires sociaux, ainsi que ceux des personnalités qualifiées du comité régional d'orientation des conditions de travail de la région Hauts-de-France désignés au titre du présent arrêté prendront fin dans les quatre mois suivant la prochaine mesure quadriennale de l'audience des organisations syndicales et des organisations professionnelles d'employeurs établissant la liste des organisations reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel.

Article 4 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral portant désignation des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail de la région Hauts-de-France du 13 juin 2022.

Article 5 :

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 06 NOV. 2025

Pour le Préfet et par délégation,
l'adjointe au secrétaire général
pour les affaires régionales


Emille MANCARZ